

Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumels Comiac, Calviac, Lamativie

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 août 2023



L'assemblée s'est réunie sur convocation envoyée par internet le 13 juillet 2023, Cette assemblée se tenait en présentiel et par visio-conférence. Le quorum est atteint à 10 h 30

Le secrétaire ouvre l'assemblée en présentant les différents participants, puis donne la parole à Patrick Verrier, président démissionnaire. Celui-ci explique les raisons d'ordre professionnelle de cette décision.

Ordre du jour :

- *La situation à Comiac*
- *Point financier et dépenses à envisager*
- *Le bilan des actions menées depuis 1 an*
- *Elections au bureau*
- *Les actions à entreprendre*
- *Questions diverses*

1. **Situation** actuelle présentée par Gilles Forhan, secrétaire,

- a. Le projet éolien de Comiac n'existe plus. Mais un projet éolien est envisagé par la commune de Sousceyrac en Quercy sur les espaces communaux de la Luzette.
- b. Christian Momboisse explique ce qui se passe à Sousceyrac. Dans la discussion qui suit, il apparait que la municipalité a refusé de consulter la population sur ce projet. Et il est donné communication du message de l'association « Vent du Haut Ségala », envoyé le 28 novembre : « *Il va y avoir trois machines de plus, ce n'est pas bon pour nous.* »
- c. Le projet de Parlan va être construit car le Conseil d'Etat a refusé de prendre le dossier.
- d. Le projet de Camps est en attente de décision

2. **Les finances** : Le trésorier Dominique Lacambre présente les comptes :

- a. **Recettes** : cotisations de 34 adhérents et dons pour un total de 565,00€
- b. **Dépenses** : 556,14 €
- c. **Bilan positif** de 8,86 €
- d. Christian Momboisse et Jo Guérin ont vendu des objets lors des différentes brocantes auxquelles ils ont participé et ont versé l'argent à l'APPGE. Qu'ils en soient remerciés.
- e. **Vote : Quitus au trésorier**, voté à l'unanimité des présents ou représentés, le trésorier s'abstenant.

3. **Bilan des actions** présenté par le secrétaire

a. **Action Web**

- i. Chaque mois une newsletter est envoyée à 480 adresses internet, et elle est ouverte en moyenne par 44 % et 21% des ouvreurs ont cliqué sur un lien. La prochaine newsletter aura le numéro 113.
- ii. Le site est visité en 2022 par 9583 visiteurs, soit 26,25 visiteurs par jour et depuis le 1^{er} janvier 2023 on constate 26,9 en moyenne par jour. Avec à chaque fois, une moyenne de 2 pages consultées par visiteur.

b. **Réunion du 3 novembre** :

- i. L'association « Vent du Haut Ségala » avait organisé une réunion publique sur le thème : « **L'éolien en questions** » salle des « Mille Clubs » à St-Cirgues (46210), avec la participation de Mme Sioux Berger et de la librairie « Par les chemins » pour une dédicace des livres de Sioux Berger.
- ii. Christian et Jo ont accepté d'y participer. Christian en fait un petit compte rendu.

c. **Action TNE** (Toutes Nos Energies) :

- i. Nous avons reçu le 11 novembre 2022, le message suivant « *appel à mobilisation face à la loi d'accélération des ENR / lundi 28 novembre à 11h* ». Face au projet de loi, le collectif régional Toutes Nos Énergies - Occitanie Environnement a décidé d'inviter toutes les associations à se mobiliser le même jour à la même heure – le lundi 28 novembre à 11h - devant la préfecture de leur département, pour une manifestation statique, avec dépôt d'une motion auprès du préfet et d'y inviter les journalistes.
- ii. Nous n'avons pas assez d'adhérents pour aller à la préfecture de Cahors !
- iii. Aussi, nous avons décidé d'envoyer par mél une motion signée par TNE et l'APPGE à Madame la préfète et à Mesdames les sous-préfètes le 28 novembre 2022.
- iv. Un accusé de réception nous a été transmis par la préfecture

v. La députée Huguette Tiegna nous a fait parvenir un message de réception.

d. La Luzette et sa production fluctuante

- i. Début mars, on peut lire sur le site « [Energie citoyenne en Occitanie](#) » que le parc de « La Luzette » a une production affichée de 7 200 000 kWh/an pour 14 000 kW installés, soit un facteur de charges de 5,9%
- ii. La news 108 du 18 mars 2023 a relayé cette nouvelle
- iii. Avec d'autres organisations, nous décidons d'en avvertir les préfète et sous-préfètes du Lot. La lettre datée du 28 mars, signée par 6 présidents ou secrétaires d'associations anti-éoliennes du Lot, leur a été envoyée avec accusé de réception. Les signataires sont :
 - Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumels (APPGE)
 - Causse Horizons Environnement
 - Crêtes du Quercy Environnement
 - Pechpeyroux environnement
 - Sauvegarde Environnement Lotois (SEL)
 - Vent du Haut-Ségala
- iv. Début avril 2023, nouvelle découverte : la production affichée est de 36 117 897kWh/an pour 14 000 kW installés, le facteur de charge devient proche de 29,5%, très proche des facteurs de charges des éoliennes en mer !
- v. L'association Vent du Haut Ségala a réagi en dénonçant ce taux de charge faramineux.

e. Une carte inter-active donnant des possibilités d'implantation

- i. Le lien a été mis sur le site [de l'APPGE](#), et dans les 2 dernières news
- ii. Comme nous étions en visio, la carte et les explications ont pu être exposées à tous.

4. Nous restons vigilants car Le gouvernement veut doubler les capacités éoliennes, en attendant que les centrales nucléaires de nouvelle génération entrent en activité. Ces éoliennes qui seront construites ne dureront pas plus de 20 ans !
5. Réponses aux questions et discussion
6. Christian Momboisse nous fait part d'une lettre qu'une amie lui a fait parvenir : il s'agit d'un projet éolien sur la commune de Sénaillac-Latronquière. Le promoteur « Vensolaire » filiale de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) a envoyé depuis Montpellier cette lettre en date du 23 juillet 2023. Il faut prévenir les propriétaires du danger de signer un bail de 50 ans qui ne peut pas être dénoncé !
7. Deux votes sont proposés :
 - a. TNE nous sollicite pour une action juridique : accord à l'unanimité pour un don de 50€
 - b. Vote sur un montant maximum pour aider une association : accord à l'unanimité pour 50€ ; au-delà il faudra l'avis de l'AG.
8. Election du bureau :
 - a. **Le trésorier Dominique Lacambre est reconduit dans sa fonction** à l'unanimité des présents et représentés
 - b. **Le secrétaire Gilles Forhan est reconduit dans sa fonction** à l'unanimité des présents et représentés
 - c. **La secrétaire adjointe Bernadette Forhan est reconduite dans sa fonction** à l'unanimité des présents et représentés
 - d. **Christian Momboisse est élu président** à l'unanimité des présents et représentés et accepte cette responsabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

CR établi par Gilles Forhan, secrétaire, à partir de ses notes.